



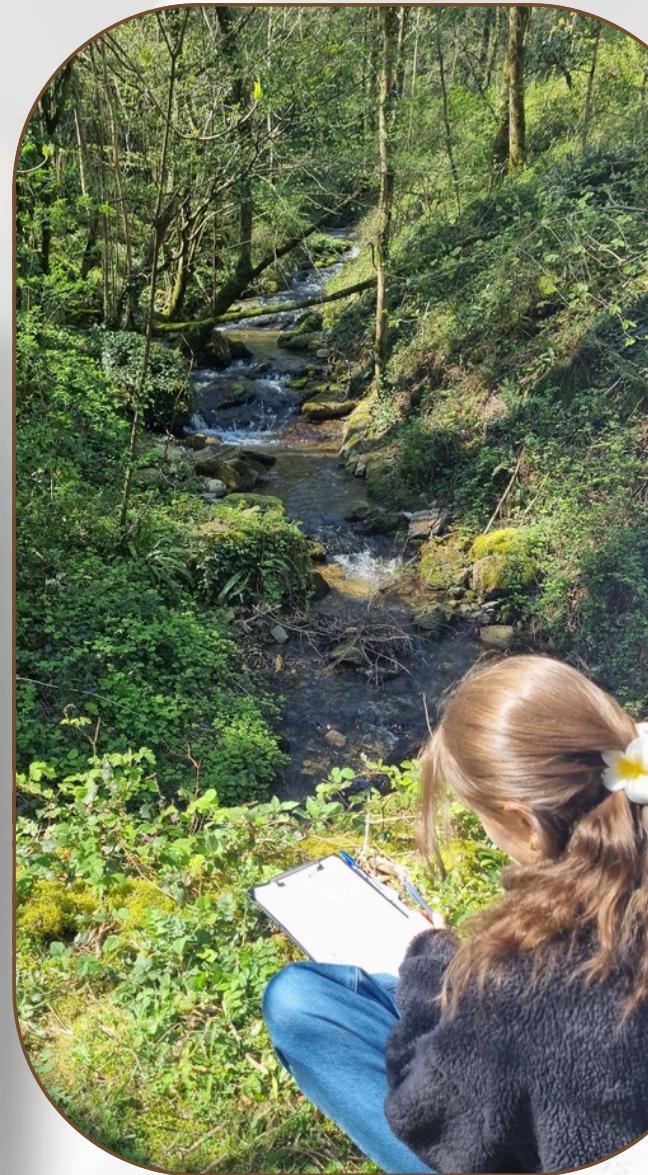
TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Investir dans l'avenir, c'est investir dans nos talents.

En versant votre taxe d'apprentissage à l'établissement d'enseignement agricole de Toulouse Auzeville, vous faites bien plus qu'un choix :

»»» vous devenez acteur de la formation des professionnels dont votre secteur aura besoin demain.

Grâce à votre soutien, nous préparons, dans les meilleures conditions, une génération de salariés qualifiés, engagés et opérationnels.



Nos projets



**SOUTENEZ
NOUS**

Lycée agricole Toulouse Auzeville
2 route de Narbonne – 31320 Auzeville-Tolosane
05 61 00 39 71

www.citesciencesvertes.fr

Pourquoi ?

Soutenir notre établissement, c'est investir concrètement dans l'avenir de votre secteur.

◆ **Former vos futurs collaborateurs**

En versant votre taxe d'apprentissage à Toulouse Auzeville, vous contribuez directement à la formation de jeunes professionnels compétents, motivés, et déjà familiarisés avec les enjeux de votre filière.
Vous participez à former les talents qui rejoindront demain vos équipes.

◆ **Renforcer une formation connectée au terrain**

Grâce à votre contribution, nous améliorons nos équipements, développons des projets pédagogiques innovants et consolidons les liens entre nos formations et les réalités du monde professionnel.
Votre taxe devient un levier pour des formations encore plus concrètes, modernes et tournées vers l'emploi.

◆ **Valoriser votre engagement**

Choisir de verser à un établissement public d'enseignement agricole reconnu, c'est affirmer vos valeurs :

- ancrage territorial,
- responsabilité sociétale,
- soutien à la jeunesse et à la transition agroécologique.
- C'est un choix qui donne du sens à votre investissement.

◆ **Contribuer à la dynamique locale**

Implanté au cœur du territoire toulousain, notre établissement forme chaque année des apprenants qui feront vivre les filières agricoles, agroalimentaires, environnementales et commerciales de demain.
Votre soutien renforce l'attractivité, la résilience et la durabilité de l'écosystème local.

Pour quelles formations ?



BTSA ACS'AGRI

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole



BTSA ACD

Agronomie et Cultures Durables



BTSA ANABIOTEC

Analyses Agricoles Biologiques et Biotechnologiques

Comment ?

✓ **Ce que vous devez savoir :**

Vous choisissez librement l'établissement bénéficiaire de votre solde de taxe d'apprentissage (0,09 % de votre masse salariale brute).

Depuis 2023, le versement s'effectue via la plateforme SolTéa, gérée par la Caisse des Dépôts.

Comment désigner notre établissement ?

1- Connectez-vous à www.soltea.gouv.fr

2-Recherchez notre établissement à l'aide du **numéro UAI : 0311262D**

LEGTA TOULOUSE AUZEVILLE - Siret **19311262000011**

3- Sélectionnez nous comme bénéficiaire de votre solde, puis attribuer à une des formations de l'établissement

4- Validez votre choix : votre contribution nous sera reversée directement

Dates clés :

Ouverture 1ère période de répartition: 26 mai au 27 juin 2025

Ouverture 2nde période de répartition: 14 juillet au 24 octobre 2025

📞 Un besoin, une question ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Secrétariat pédagogique / Taxe d'apprentissage >

✉ legta.toulouse@educagri.fr - 05 61 00 39 71